

Plan d’action de la COPHAN

2018-2019

**Table des matières**

[Introduction 1](#_Toc516229604)

[Valeurs de la COPHAN 2](#_Toc516229605)

[Mise en contexte 2018-2019 3](#_Toc516229606)

[Actions  3](#_Toc516229607)

[Priorités annuelles 4](#_Toc516229608)

[Soutien du revenu 5](#_Toc516229609)

[Législation 5](#_Toc516229610)

[ANNEXE : Thèmes des mémoires et revendications de la COPHAN dans les dernières années 6](#_Toc516229611)

[Éducation 6](#_Toc516229612)

[Emploi et soutien du revenu 6](#_Toc516229613)

[Environnement bâti et aménagements publics 7](#_Toc516229614)

[Mobilité 7](#_Toc516229615)

[Santé et services sociaux 8](#_Toc516229616)

[Divers 8](#_Toc516229617)

# Introduction

Fondée en 1985 par et pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles, la COPHAN est un regroupement d’action communautaire autonome de défense collective des droits qui a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d’assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches. Elle regroupe 51 organismes nationaux et régionaux de personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches. Par l’intermédiaire de ses membres, la COPHAN est présente partout au Québec et rejoint tous les types de limitations : motrices, organiques, neurologiques, troubles d’apprentissage, troubles du spectre de l’autisme, intellectuelles, visuelles, auditives, parole et langage, et santé mentale.

Suivant ses capacités financières et organisationnelles, la COPHAN est active aux niveaux québécois, canadien et international dans tous les domaines qui ont une incidence sur les conditions de vie et la participation sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches. En plus de réagir à l’actualité lorsqu’il est question de dossiers susceptibles de concerner les personnes ayant des limitations et leurs proches, la COPHAN intervient notamment sur les problématiques suivantes :

* Accès à l’information et aux technologies de l’information et des communications (TIC);
* Accompagnement;
* Éducation;
* Environnement bâti et aménagements publics;
* Famille et enfance;
* Fiscalité et compensation financière des coûts supplémentaires reliés aux limitations fonctionnelles et aux situations de handicap;
* Justice;
* Loisirs et culture;
* Lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale;
* Santé et services sociaux;
* Transports;
* Travail, formation et développement de la main-d’œuvre;
* Etc.

# Valeurs de la COPHAN

**La primauté du droit** : la COPHAN utilise la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec pour appuyer ses actions et lutter contre l’arbitraire. Elle travaille à faire appliquer l’ensemble des lois, règlement et autre, et à les faire changer si nécessaire.

**Le droit à l’égalité** : la COPHAN utilise ce droit qui reconnaît que pour être égal, il ne faut pas qu’il y ait de discrimination et que cela nécessite parfois un traitement différencié. Pour favoriser l’exercice de ce droit, elle utilise des moyens tels que l’accessibilité universelle, l’accommodement raisonnable, la compensation des coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles et le traitement égalitaire.

**Les personnes sont les véritables maîtres d’œuvre de leur vie** : les personnes ayant des limitations fonctionnelles ont le libre choix et la capacité de participer aux décisions qui les concernent et qui concernent la société en général. La COPHAN croit en cette valeur essentielle et aux principes qui l’accompagnent, notamment « l’empowerment », le « par et pour » et la solidarité sociale.

Le plan d’action 2018-2019 de la COPHAN s’inscrit en continuité avec plusieurs des actions de la COPHAN, et aussi en tenant compte de la planification stratégique 2012-2017.

# Mise en contexte 2018-2019

En tenant compte de ses ressources et de la capacité de ses membres à participer aux actions de la Confédération, nous souhaitons prioriser les actions pour la prochaine année financière de l’organisation.

D’emblée, la prochaine année sera riche en changements et en consolidation : déménagement de ses bureaux, consolidation de l’équipe de travail et de développement de son financement. De plus, les membres de la COPHAN seront au cœur des actions du CA et de l’équipe de travail.

Les éléments de contexte suivant constituent autant d’excellentes occasions de positionner l’action de la COPHAN :

* La volonté exprimée par le CA de la COPHAN d’effectuer une consolidation de la réorganisation interne et de déménager ses locaux ;
* La volonté exprimée par la permanence et le CA de la COPHAN de se rapprocher des membres ;
* La volonté de donner suite à la planification stratégique de la COPHAN qui s’est terminée en 2017 ;
* La volonté exprimée de stabiliser et accroître le financement de l’organisation.

## Actions

* Une attention particulière sera portée afin de stabiliser le financement de la COPHAN et de l’accroître. Pour ce faire, une recherche sera faite dans le monde de la philanthropie afin d’élaborer des projets orientés avec la mission de la COPHAN ;
* La COPHAN donnera suite au plan de communication élaboré dans les dernières années ;
* Considérant que 2018 est une année électorale au niveau provincial, la COPHAN organisera une activité avec tous les partis politiques afin de mettre de l’avant les revendications des personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille. La COPHAN publiera un résumé des plateformes politiques à ses membres en lien avec les enjeux les concernant ;
* Toujours dans un souci de bien représenter les personnes avec des limitations fonctionnelles et leur famille, la COPHAN veillera à rencontrer les nouveaux ministres élus après les élections et ainsi, faire connaître ses priorités et développer son réseau auprès du nouveau gouvernement ;
* La COPHAN veillera à développer son réseau sur la scène fédérale ;
* La COPHAN interviendra dans le domaine des technologies de l’information et du numérique pour s’assurer que les personnes avec des limitations soient bien représentées et puissent ainsi tirer profit de ce développement ;
* La COPHAN participera activement aux différents comités de travail mis en place par les gouvernements et partenaires ;
* Nous intensifierons également nos revendications pour un meilleur financement des organismes de défense collective de droits ;
* Nous ferons également un bilan de la mise en œuvre de la planification 2012-2017 et procéderons à une mise à jour ;
* La COPHAN souhaite prendre le temps de faire vivre et d’effectuer un suivi plus serré des dossiers et revendications qu’elle a produits dans les dernières années ;
* Nous proposerons aussi un système pour archiver les mémoires de la COPHAN et les mettre au profit de ses membres et de la société ;
* La COPHAN s’assurera pendant la prochaine année financière d’une consolidation de l’équipe de travail et de la poursuite de la mise en place de bonnes pratiques de travail ;
* La COPHAN déménagera ses bureaux dans le premier trimestre de l’année financière.

# Priorités annuelles

En plus de faire les suivis sur les dossiers en cours et de réagir à l’actualité, en 2018-2019, la COPHAN priorisera de nouveau le soutien du revenu et la législation, actions déjà mises de l’avant en 2017-2018.

## Soutien du revenu

Concernant le soutien du revenu, notre suggestion repose notamment sur les considérations suivantes :

* Nous savons en fonction de différentes statistiques que, collectivement, et peu importe leur limitation, les personnes en situation de handicap sont plus pauvres, plus isolées et beaucoup moins présentes sur le marché du travail ;
* Depuis plusieurs années, des individus, des organismes et divers mouvements citoyens interpellent la COPHAN et diverses instances pour que des solutions durables soient identifiées et mises en place pour lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale d’une très grande partie des personnes que nous représentons ;
* Un des aspects du plan d’engagement gouvernemental (PEG) adopté par le conseil des ministres en juin 2015 vise à proposer des solutions à cet enjeu ;
* Certains programmes et régimes mériteraient d’être modifiés, développés ou davantage publicisés (ex : crédit d’impôt pour personne handicapée, REÉI…) ;
* La COPHAN compte faire un suivi de l’instauration et de la mise en œuvre du programme de revenu de base.

## Législation

Concernant la législation, notre suggestion repose notamment sur les considérations suivantes :

* L’importance de la mise en œuvre de la LAEDPH notamment en vertu des articles 61.3 (processus d’approvisionnement) et 69 (accessibilité des immeubles) ;
* La volonté de la COPHAN de s’impliquer dans la phase 2 de la Politique À part entière ;
* Le mandat donné au ministre fédéral des Sports et des Personnes handicapées, Mme Kirsty Duncan, de travailler à une loi canadienne sur l’accessibilité ;
* Le suivi via le CCD des recommandations suite à l’examen de la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées.

# ANNEXE : Thèmes des mémoires et revendications de la COPHAN dans les dernières années

## Éducation

* Mémoire sur la politique de réussite éducative : la COPHAN et l’AQIS avaient élaboré un mémoire conjoint afin de recentrer le débat autour des priorités concernant les élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage. Nous avions réaffirmé que l’inclusion éducative doit nécessairement être au cœur de cette future politique ;
* Avis sur la révision du modèle d’allocation des ressources aux CÉGEPS : où la COPHAN réaffirme les principes de base qui devraient être au cœur de cette révision et a formulé des remarques spécifiques concernant l’allocation intitulée « Accessibilité au collégial des étudiants en situation de handicap » ;
* Commentaires sur le nouveau modèle de financement lié aux élèves déclarés handicapés ou ayant des troubles graves du comportement : la COPHAN a précisé que ce nouveau modèle est basé sur une approche plus inclusive et constitue un début de réponse. Toutefois, la restructuration actuelle du financement ne répond pas aux problèmes de base, à savoir une révision des codes de difficulté pour mieux répondre aux besoins des élèves ayant des limitations fonctionnelles.

## Emploi et soutien du revenu

* Mémoire dans le cadre de la consultation Solidarité et inclusion sociale : ce mémoire soulève plusieurs enjeux relatifs à l’emploi (CIT, travail à temps partiel, sensibilisation des milieux d’emploi), à l’éducation et la formation (TEVA, stages et emplois d’été adaptés ou accessibles, programmes jeunesse) et au soutien du revenu (programme de solidarité sociale, RRQ) ;
* Mémoire concernant le projet de loi 70 - *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l’emploi ainsi qu’à favoriser l’intégration en emploi* : dans lequel la COPHAN avait dénoncé le renforcement des préjugés à l’égard des personnes ayant des limitations qui ne voudraient pas sortir de la pauvreté et que certaines ne seraient pas employables;
* Avis sur le Régime des rentes du Québec :  la COPHAN souligne plusieurs iniquités dans le régime actuel, notamment en ce qui concerne l’accès à la rente d’invalidité et les pénalités appliquées sur la rente de retraite pour les personnes ayant bénéficié d’une rente d’invalidité ;
* Pour les 40 ans de la LAEDPH, une brique de moins dans le mur de la pauvreté et de l’exclusion sociale - projet de loi 173 : la mise en place d’un programme de revenu de base pour certaines personnes ayant des contraintes sévères à l’emploi.

## Environnement bâti et aménagements publics

* Avis portant sur le projet de modification du Code de construction du Québec : où la COPHAN a exposé nos recommandations en ce qui a trait aux exigences d’adaptabilité des logements ainsi qu’à la modification apportée aux catégories d’établissements ;
* Avis portant sur le projet de loi 492 - *Loi modifiant le Code civil afin de protéger les droits des locataires aînés* : la COPHAN avait alors mis de l’avant un droit au logement qui soit équitable pour les groupes sociaux et les personnes vulnérables ;
* Commentaires sur les projets de règlement sur l’accessibilité minimale et l’adaptabilité des nouveaux logements : l’instauration proposée de normes en matière d’accessibilité des nouveaux logements qui seront construits dans des bâtiments de plus de deux étages et comportant plus de huit unités ;
* Mémoire concernant le projet de loi 155 – *Loi modifiant le domaine municipal et la SHQ* : ce projet de loi conférant à la Société d’habitation du Québec la responsabilité de l’accessibilité des établissements. La COPHAN a également fait une proposition de modification de la fiscalité municipale afin que le rôle d’évaluation tienne compte de l’accessibilité d’un bâtiment.

## Mobilité

* Avis sur l’initiative de modernisation de la réglementation de l’Office des transports du Canada : assurer un meilleur accès aux transports sous compétence fédérale aux personnes ayant des limitations fonctionnelles ;
* Mémoire dans le cadre de la consultation sur la sécurité routière : plusieurs sujets reliés à la sécurité des déplacements des personnes ayant des limitations fonctionnelles sont abordés, notamment : les carrefours giratoires, les rues partagées, les feux sonores, le statut des utilisateurs d’AMM, l’apprentissage à la mobilité et la cohabitation de l’ensemble des usagers de la route ;
* Mémoire concernant le projet de loi 165 - *Loi modifiant le Code de la sécurité routière* : la COPHAN avait réagi sur les dispositions législatives concernant l’instauration du principe de prudence, les rues partagées et les vélorues, les véhicules électriques et hybrides, les carrefours giratoires ainsi que l’augmentation du montant des amendes pour avoir immobilisé un véhicule routier dans un espace de stationnement réservé à l’usage exclusif des personnes handicapées ;
* Mémoire sur la politique de mobilité durable :  la COPHAN précise des principes transversaux à l’ensemble de la politique, à savoir : un réel partenariat de tous les acteurs, l’exercice du droit à la mobilité, une analyse différenciée selon les capacités et la mise en place d’un environnement inclusif.

## Santé et services sociaux

* Avis sur le document de consultation sur la Politique gouvernementale de prévention en santé : l’importance d’assurer l’accès aux services généraux de santé pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles ;
* Mémoire concernant le panier de services assurés en santé et services sociaux : afin de réaffirmer les principes d’accessibilité, d’universalité, d’intégralité et de gratuité des services promus par la Loi canadienne sur la santé ;
* Mémoire concernant le projet de loi 115 - *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité* : dans lequel nous invitions encore une fois tous les ministères et organismes concernés à travailler de concert à l’élaboration d’un tel document.

## Divers

* Mémoire dans le cadre de la consultation « Ensemble pour l’égalité entre les femmes et les hommes » : la COPHAN y défend l’idée qu’afin d’atteindre l’objectif d’égalité entre les femmes et les hommes, il est primordial de s’attaquer à la question de l’égalité entre tous et toutes, en reconnaissant l’intersectionnalité des motifs de discrimination ;
* Mémoire sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020 : l’importance d’une plus grande prise en compte des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans la réflexion entourant le développement durable au Québec. La COPHAN propose l’ajout de la notion de socioresponsabilité, qui était absente du projet.
* Avis concernant le projet de loi 56 - *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme* : la COPHAN avait mis de l’avant que les OSBL ne sont pas des lobbys et qu’assujettir tous les OSBL à la Loi sur le lobbyisme mettrait en péril la survie de nos organismes et la réalisation de nos missions et, nos organismes répondent déjà à l’objectif de transparence visé par la Loi ;
* Avis sur le projet de loi 83 - *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* : la COPHAN profite de l’occasion pour mentionner que l’exercice du droit démocratique requiert l’accès au processus électoral dans son ensemble, et ce, pour les personnes ayant tout type de limitation ;
* Mémoire sur le Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique : où les préoccupations et les pistes de solutions exprimées par les membres de la COPHAN ont trait à : la plateforme de collaboration « Objectif numérique », l’accessibilité, les délais minimums acceptables, l’uniformisation du vocabulaire, les principes clairs, précis et concis et la nécessité de rejoindre tous les participants ;
* Mémoire concernant le projet de loi 176 - *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail* : la COPHAN a indiqué les impacts qu’auront les modifications apportées par le projet de loi pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille ;
* Mémoire pour un Canada accessible : dans lequel nous avions mis de l’avant que la publication d’une telle loi doit d’être entreprise afin de permettre l’inclusion sociale des personnes que nous représentons, celles ayant des limitations fonctionnelles, et de garantir concrètement leurs droits.